

Ministère
de la
Marine

DECRET

Paris, le 7 - Février 1807.

no 1074

Mett

3-2-64

Administration
Général des Colonies
Bureau des finances
&
Approvisionnement
N° 2.
1074

On annonce une remise proportionnelle
de 800,000 fr.

*Signé, par ordre
des ministres
le 20 Mars 1807
Moussy
Bessou*

Le *Napoleon*
Je vous annonce avec plaisir, Messieurs, que Sa
Majesté, voulant venir extraordinairement au secours de
la Guadeloupe, vient d'ordonner qu'il sera mis à ma
disposition une somme de huit cent mille francs destinée
à cette Colonie et applicable à l'exercice courant.

Je ferai très incessamment la remise de cette somme
à M. Le Préfet Colonial dans la Meilleure &
Valeur que le Ministère des Créances public sera en
mesure de me fournir.

Recevez, Messieurs l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de la Marine & des Colonies

Félix

A. M. M. Le Capitaine général &
Préfet Colonial,
de la Guadeloupe.

La. 74

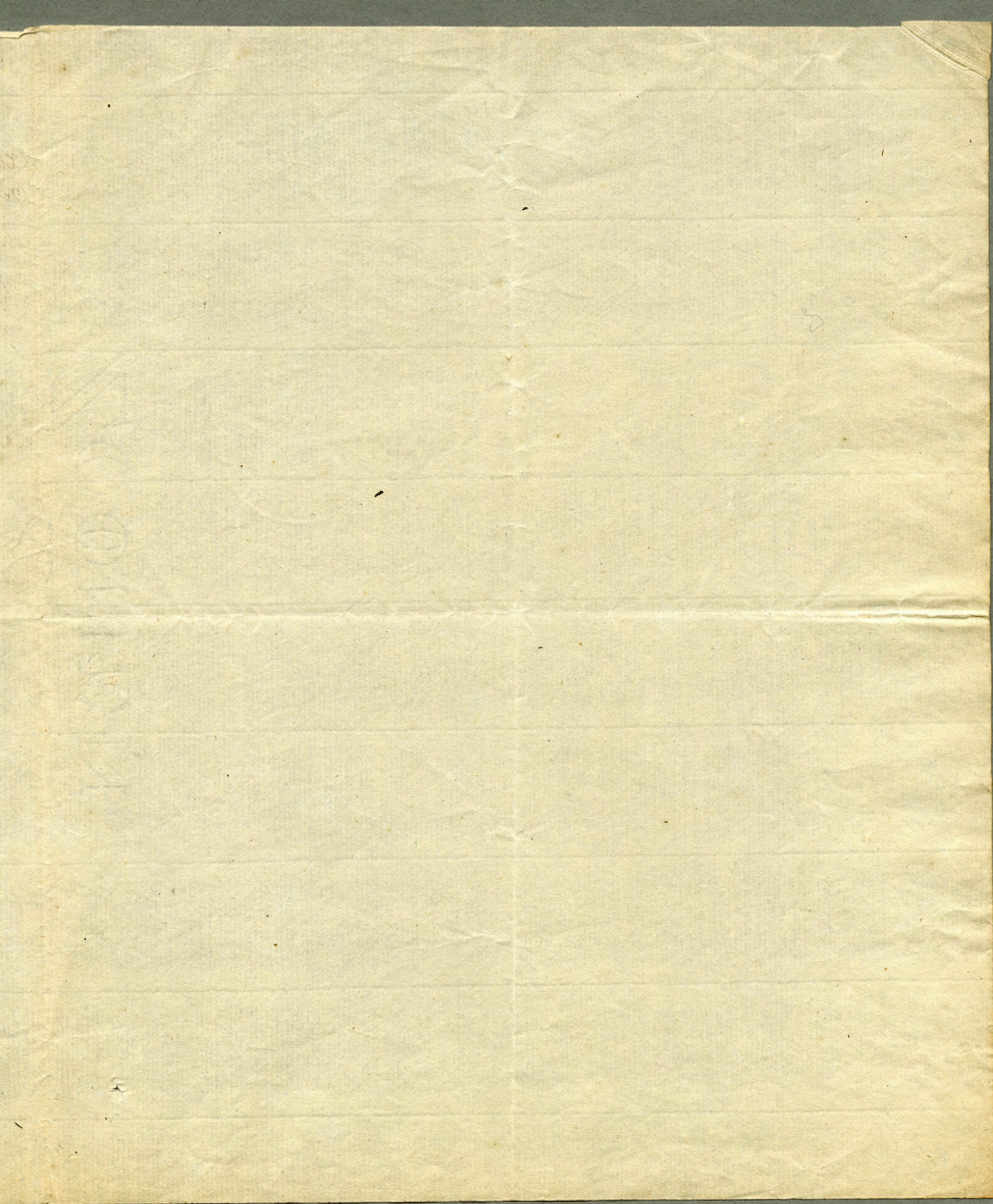
[Faint, illegible handwriting at the top of the page]

[Faint, illegible handwriting in the middle section]

[Faint, illegible handwriting in the lower middle section]

[Faint, illegible handwriting in the lower section]

[Faint, illegible handwriting at the bottom left corner]



M445a

W
g
D

e

On
De

J

e